



Demande d'autorisation pour l'organisation d'un tournoi

Pour obtenir une autorisation, vous devez remplir cet imprimé et le retourner par mail à <u>competitions@foot85.fff.fr</u> **1 mois minimum** avant la date de votre manifestation (sous peine d'une amende fixée à l'annexe financière du District).

Réservé au District

Date de réception au district :
N.B. : Si vous organisez plusieurs tournois au cours de la saison, vous devez remplir un imprimé par évènement.
A compléter obligatoirement en lettres capitales
Nom du club (en toutes lettres) :
N° d'affiliation :
Code postal :
Dates : du au
Horaires :
Nom du stade (ou salle) (homologation FFF obligatoire) :
Identité et coordonnées du responsable de la manifestation
Nom :Prénom :
N° de licence :
Fonction au sein du club :
Portable :
Email :

Définition du tournoi							
Nature : □	Internati	onal (1)	□ Rég	ional [☐ National	l (2)	□ Départemental
• •			•				ns autres que la FFF. utres que la LFPL.
Type de to ☐ Football		□ Sixte	e [] Futsal	□ In	ter-quar	tiers
Catégories concernées :							
<u>Masculins</u> :							
☐ SENIOR ☐ U12	□ U19 □ U11	□ U18 □ U10	□ U17 □ LOIS		□ U15	□ U14	□ U13
<u>Féminines</u> :	<u>L</u>						
☐ SENIOR	□ U19 □ U11	□ U18	□ U17		□ U15	□ U14	□ U13

Rappels de la réglementation

1 - Les articles de référence :

Articles 126 et 176 des Règlements Officiels de la LFPL

ATTENTION : Aucun joueur ne peut participer à un tournoi pour un club autre que celui où il est licencié sans l'autorisation écrite de son président.

La participation d'un joueur ne présentant pas de licence est strictement interdite. Vous trouverez en annexe un modèle de décharge de responsabilité.

2 - Temps de jeu:

Le temps de jeu des différents tournois doit être arrêté dans le souci de préserver l'intégrité physique des joueurs.

Il conviendra de ne pas dépasser en temps cumulé :

- Pour les tournois qui se déroulent sur une demi-journée : temps réglementaire de la catégorie x 1,2.
- Pour les tournois qui se déroulent sur une journée : temps réglementaire de la catégorie x 1,5.

Exemple: 15 ans: 120 minutes pour une journée (80'x1,5), 96 minutes pour 1/2 journée (80'x1,2).

3 - Surclassement:

Les dispositions des articles 73, 74, 75 et 168 des Règlements Généraux de la F.F.F. doivent être scrupuleusement respectées.

4 - Buts mobiles:

Les buts mobiles doivent être fixés au sol et avoir été soumis aux exigences de sécurité prévues par le décret n° 96-495 du 4 juin 1996.

Article L3342-1 - Version en vigueur depuis le 28 janvier 2016

Modifié par LOI n°2016-41 du 26 janvier 2016 - art. 12

La vente des boissons alcooliques à des mineurs est interdite. L'offre de ces boissons à titre gratuit à des mineurs est également interdite dans les débits de boissons et tous commerces ou lieux publics.

	Pièces à joindre :
	nt complet du tournoi <i>(conditions règlementaires)</i> (obligatoire : en son absence nde ne peut être traitée).
	ngagement : 53 € * (art. 176 des Règlements Officiels LFPL et annexe 5) 'engagement seront prélevés sur le compte club, <u>merci de ne pas faire de chèque</u> .
Nom :	Cachet du club ou signature électronique
Prénom :	
Fonction :	
Signature	
	Arbitres souhaités
Arbitres souha	aités à désigner et convoquer par le club organisateur :
(aucune con	vocation ne sera adressée par le District, seuls les arbitres mentionnés eront couverts par l'assurance).
	Annonce sur Internet
délais après s	cion sera annoncée dans la rubrique TOURNOI du site du District, dans les meilleurs a déclaration. On vaut validation sous réserve des éventuelles réserves transmises au club
	uhaitez, vous pouvez indiquer les lien(s) vers votre communication (site, réseaux) sur le site du District :